

DECISION N° 72-2023

**Bail commercial conclu entre la Ville de Fresnes-sur-Escaut et la SAS « ADAM MARKET »
pour l'occupation d'un local commercial situé au 11 Place Paul Vaillant Couturier.**

AVENANT N°1

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 alinéa 5,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2020 déléguant au Maire « *De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excedant pas douze ans* »,

Vu le bail commercial signé le 07 juillet 2023,

Considérant qu'à la suite de retards de raccordement du local au réseau électrique Basse Tension, les travaux de réhabilitation et d'aménagement intérieur de l'immeuble ont pris du retard,

Considérant qu'une ouverture au 1^{er} octobre 2023 est rendue impossible.

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Un avenant au bail commercial est conclu entre la société SAS ADAM MARKET représenté Monsieur INDMSKIN Ali gérant, dont le siège social est situé 11 Place Paul Vaillant Couturier, 59970 Fresnes-sur-Escaut et la commune de Fresnes-sur-Escaut.

ARTICLE 2 :

L'article 3 « LOYER – INDEXATION », paragraphe concernant les deux premiers mois d'exonération est modifié avec l'ajout du mois d'octobre 2023 dans la liste des mois exonérés de loyer.

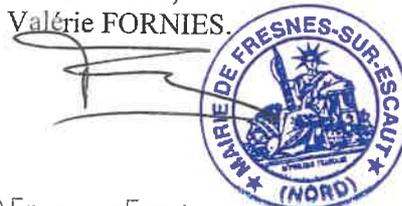
Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fresnes-sur-Escaut, le 29 septembre 2023

Le Maire,
Valérie FORNIES.



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tel : 03 27 28 51 51 Fax : 03 27 28 51 52

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR